

Avis des sociétés

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Unité de Fabrication de Médicaments-UNIMED

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Unimed publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 17 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent • (•%) du capital social de la Société, ratifie en conséquence le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social 2025 et l'approuve dans toutes ces parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice social 2025.

Aucune décision n'est prise

QUATRIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir examiné les états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice social 2025, faisant un total Bilan de Cent Quatre Vingt Quinze millions Cent soixante-trois mille cinquante Sept Dinars Tunisien (195.163.057 TND) et un résultat net de Seize millions huit cent trente-cinq mille quatre cent quatorze Dinars Tunisiens (16.835.414 TND), des capitaux propres de Cent Onze millions Deux cent Quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-dix Dinars Tunisiens (111.293.490 TND), et les états financiers consolidés faisant ressortir un total Bilan Deux Cent millions cinq cent Soixante-seize mille huit cent soixante et onze Dinars Tunisien (200.576.871 TND) et un résultat net bénéficiaire de Dix-huit millions Six Cent mille neuf cent Quatre-vingt Dinars Tunisiens (18.600.980 TND).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver lesdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2025 qui s'élève à 16.835.414 TND comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montants</u>
Résultat de l'exercice 2025	16 835 414
<u>Résultats reportés Antérieurs</u>	<u>14 306 657</u>
<u>Sous Total</u>	<u>31 142 071</u>
Dividendes	20 000 000
<u>Résultats reportés (à nouveau)</u>	<u>11 142 071</u>

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un dividende de 0.625 TND par action correspondant à la somme globale de 20.000.000 Dinars. La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de leur activité au cours de l'exercice 2025, des jetons de présence par administrateur de vingt-cinq mille Dinars Tunisiens Brut (25.000 TND) de toute charge.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'octroyer quitus ferme, entier, définitif et irrévocable à tous les membres du Conseil d'Administration pour la gestion et l'administration de la Société au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Sur la base de la liste des candidats retenues par le comité de nomination des administrateurs indépendants et de l'avis communiquée par le CMF en date de, l'assemblée décide de nommer :

-M/Mme.....

- M/Mme

En qualité des administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration de la société pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2028.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat de la société « GENERAL AUDIT » représentée par Monsieur Ahmed AYADI en qualité de commissaire aux comptes, et ce pour une nouvelle durée qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Ahmed AYADI représentant de la société « GENERAL AUDIT » déclare accepter la fonction qui vient de lui être confiée et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

.